

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du
Centre de services scolaire Marguerite

Wen-Ching Chang, directeur SRI
Chrystine Loriaux, directrice BDC
Isabelle Destroismaisons, directrice adjointe SRM
Najia Belhachemi, régisseuse SAJC
Louise Séguin, régisseuse DG
Josée Clément, régisseuse SRF
Mélanie Simard, régisseuse BDC

Ouverture de la séance

Monsieur Jean-Philippe Blanchette déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

5.4.3

2. Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 octobre 2023

CA23/24-12-021

ATTENDU l'article 170 de la

Claire Ducamp

Mme Ducamp demande des précisions sur le processus d'appel d'offres, l'échéancier et le budget concernant les travaux de rénovation de l'école Sainte-Geneviève.

Elle demande par ailleurs, si une priorité spécifique sera accordée aux élèves de cette école si leurs parents souhaitent faire une demande de choix d'école pour fréquenter une autre école du quartier.

Claire Piétin

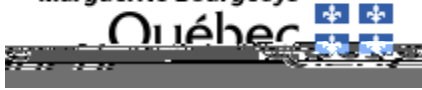
Mme Piétin demande ce qui a été convenu de faire si le bâtiment Clément n'est pas prêt pour accueillir convenablement et en toute sécurité les élèves et l'équipe-école à la rentrée en août 2024.

Guillaume Gruant

M Hassan pose la question pour M. Gruant qui est parent d'une future élève de Sainte-Geneviève. Il se

ATTENDU QUE certains établissements présentent des déficits d'exercice au 30 juin
2023;

**Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**



Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

pour c

Procès-

5.4.2 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - Demande de financement

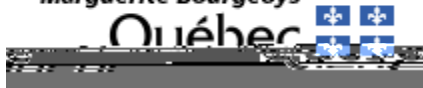
En réponse à une question quant aux chances d'obtenir une réponse positive du ministère de l'Éducation, M. Chalut explique que l'ensemble des projets sont déjà prévus en maintien d'actif. Bien que confiant, dans l'éventualité où la réponse était négative, il serait quand même possible de faire les travaux. Une réponse positive permettrait d'investir les sommes actuellement prévues dans d'autres projets.

CA23/24-12-025

Documents déposés :

A) Sommaire

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du
Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys



ATTENDU QU'en date du 22 septembre 2023, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la nomination des professionnels en architecture

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater les professionnels en architecture considérant que le coût total estimé des honoraires professionnels pour ce projet s'élève à plus de 250 000,00 \$;

ATTENDU QU'en date du 22 septembre 2023, un appel d'offres public a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la nomination des professionnels en architecture et notamment pour le CFP Léonard-De Vinci, éd. Côte-Vertu ;

ATTENDU l'analyse de l'admissibilité et de la conformité des soumissions reçues par le secteur de la gestion contractuelle et approvisionnements ;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse qualitative des soumissions reçues par le secteur de la gestion contractuelle et des approvisionnements ;

ATTENDU les recommandations du comité de sélection relativement à la nomination des professionnels en architecture dans le cadre des projets faisant partie de l'appel d'offres ;

ATTENDU

Procès-verbal de la séance

5.4.6 Sélection des Ingénieurs en mécanique et électrique – Projets de maintien des bâtiments Édifice Strathcona et projet majeur CFP Léonard-De Vinci, éd. Côte-Vertu – Nomination des professionnels

11TmT.D.EB)F1 11.04 Tf 1 0 0 1 5129.6 605.5 Tm 0.184 0.329 0.587 1 0 0 1 54 605.5 T64.26 527.284 0329) PJC

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la modification administrative à l'acte d'établissement de l'école Lajoie, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.6.2 Centre de formation professionnelle des métiers de la santé, école Félix-Leclerc et école John-F.-Kennedy – Modification des actes d'établissement – Adoption pour consultation

CA23/24-12-031

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement actuel du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé
- C) Acte d'établissement modifié du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé (projet)
- D) Acte d'établissement actuel de l'école Félix-Leclerc
- E) Acte d'établissement modifié de l'école Félix-Leclerc (projet)
- F) Acte d'établissement actuel de l'école John-F.-Kennedy
- G) Acte d'établissement modifié de l'école John-F.-Kennedy (projet)
- H) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Félix-Leclerc
- I) Résolution du Conseil d'établissement de l'école John-F.-Kennedy

ATTENDU QUE les articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique* édictent que l'école ou le centre est établi par le centre de services scolaire et que *l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre et l'ordre d'enseignement offert* ;

ATTENDU QUE les articles 79, 110.1 et 193 de la *Loi sur l'instruction publique* édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement et du Comité de parents ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sera également consulté considérant la nature de la modification à l'école John Kennedy ;

ATTENDU QUE depuis la fin de l'année scolaire 2021-2022, l'école John-F.-Kennedy a cessé d'utiliser les locaux de l'édifice Robert-Plourde appartenant à l'école Félix-Leclerc ;

De recevoir les recommandations à la séance du Conseil d'administration du mois de mars 2024.

PROPOSITION ADOPTÉE.

5.6.3 École Sainte-Geneviève Sud – Modification d'un acte d'établissement – Adoption

M. le Président procède à la lecture du dispositif du projet de résolution.

Un membre du conseil d'administration félicite et remercie le comité de parents et le conseil d'établissement pour leurs résolutions et recommandations. Il remercie également les services du Centre de services scolaire qui ont donné beaucoup d'informations aux membres du CA. Il demande, par ailleurs, si le Centre de services scolaire prévoit des places dans les écoles qui se trouvent aux alentours de l'édifice actuel de l'école Saint-Genviève et si c'est faisable de donner une priorité aux élèves de l'école Sainte-Geneviève ?

Mme Provost répond que les écoles aux alentours de Sainte-Geneviève ont quelques places dans quelques niveaux.

Il est ainsi proposé d'amender le projet de résolution afin que soit étudiée par la direction du service de l'Organisation scolaire la possibilité de donner cette priorité de choix d'école aux élèves de l'école Sainte-Geneviève et qu'une recommandation soit faite par cette dernière lors de la séance ordinaire à y. QOT@800011GPLQLV

ATTENDU QUE les avis émis par les instances consultées, soit le Comité de parents et le conseil d'établissement de l'école Sainte-Geneviève Sud, sont favorables à la modification, tout en émettant des recommandations ;

ATTENDU la recommandation de la direction du Service de l'Organisation scolaire et du Transport scolaire ainsi que de la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

Il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications à l'acte d'établissement de l'école Sainte-Geneviève Sud pour entrer en vigueur le 13 décembre 2023, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du
Centre de services scolaire Marguerite-

des gestionnaires qui font face à des lignes de piquetage, en arrivant tôt le matin dans les établissements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Secrétaire générale

Président